



APPEL D'OFFRES 1038-TP

FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES, AUTOMNE 2010

Des soumissions sous enveloppes scellées portant l'inscription « **SOUMISSION: FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES, AUTOMNE 2010** » et adressées à la soussignée, seront reçues à l'hôtel de ville de Candiac, situé au 100, boulevard Montcalm Nord à Candiac (Québec) J5R 3L8, jusqu'au 9 septembre 2010, avant 10 h, heure locale, pour y être ouvertes publiquement dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, le même jour, à compter de 10 h.

Ne seront prises en considération que les soumissions préparées sur les formulaires fournis par la firme « Luc Nadeau ingénieurs forestiers experts-conseils ». Ces formulaires, de même que les documents de soumission, pourront être obtenus à compter du 24 août 2010, 10 h, pendant les heures de bureau, au 1737, Fernando-Villemaire, Laval (Québec) H7L 6H5, moyennant un dépôt non remboursable de cent dollars (100 \$), taxes incluses. Le paiement pour les « Documents de soumission » devra être effectué sous forme d'argent comptant. Pour toute information, veuillez communiquer avec monsieur Luc Nadeau, ingénieur forestier expert-conseil au 450 628-1291.

Chaque soumission doit être accompagnée soit d'un chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne ou une caisse populaire et payable à l'ordre de la « Ville de Candiac », soit d'un cautionnement de soumission, valide pour une période de 90 jours de calendrier consécutifs à la date d'ouverture des soumissions, émis par une compagnie d'assurances légalement autorisée à se porter caution dans la province de Québec, le tout pour un montant égal à au moins 10 % du montant total de la soumission.

Chaque soumission devra être également accompagnée d'une lettre d'engagement d'une compagnie d'assurances certifiant que les cautionnements (autres que le cautionnement de soumission) requis dans les « Documents de soumission » seront accordés au soumissionnaire advenant le cas où ce dernier deviendrait l'adjudicataire du contrat.

Seules sont considérées aux fins du contrat, les soumissions des entrepreneurs (fournisseurs) ayant leur principale place d'affaires au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord.

La Ville de Candiac ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assumera aucune obligation ni aucuns frais envers le ou les soumissionnaire(s).

Donné à Candiac, ce 24 août 2010.

Carole Lemaire
Greffière